



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_32
id. 2881

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à Mme CASTAGNÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS SUR LES AUTRES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

La réunion consacrée au vote de la décision modificative est l'occasion de faire un point d'avancement sur les programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-

2024 pour les bâtiments départementaux (hors collèges publics et hors installations sportives).

Les propositions pour ce budget portent :

- sur des **ajustements financiers** pour des travaux annuels établis sur la base des opérations réalisées, en cours ou prévisionnelles, puis actualisées pour certains programmes (création ou suppression d'opérations) ;

- sur les **avancements et les évolutions** des travaux pluriannuels, des études et des soldes d'opérations.

Ces travaux sont présentés selon le sommaire suivant :

I - Les programmes de travaux annuels

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

II – Les travaux structurants d'investissement dans les bâtiments départementaux

A) Avancement des travaux structurants des programmes antérieurs

B) Avancement des nouveaux travaux structurants - 2023

III – Les frais d'études

I- PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS

Comme Monsieur le Président l'a indiqué lors des sessions précédentes, les travaux annuels sont essentiellement des travaux liés à la sécurité, à la préservation de notre patrimoine immobilier et à divers aménagements demandés par les usagers des sites.

Les crédits d'investissements annuels comprennent :

- les travaux dans les cours et les extérieurs des sites (clôtures, portails, réfection de cours, aménagements divers),

- les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagements dans les bâtiments,

- les provisions pour les travaux imprévus.

A) Avancement des travaux du programme 2022-2023

Le programme 2022-2023 est quasiment terminé. Il ne reste aucune opération en instance : les travaux sont soit réalisés, soit en cours.

90 opérations ont été recensées en 2023, et Monsieur le Président propose de modifier ce programme pour le porter à 89 opérations, listées dans les annexes n° 1 à 5 de la présente délibération.

À ce jour :

- 88 sont terminées,

- 1 est en cours à l'antenne de Caussade. Il s'agit de la couverture de l'aire de lavage pour protéger les engins des intempéries et la construction d'un appentis pour stocker les panneaux. À ce jour, le Département a obtenu le permis de construire et les marchés de travaux ont été lancés fin juillet, pour une réalisation en fin d'année 2023. L'estimation du montant des travaux est augmentée de 60 000 € afin de prendre en compte une augmentation des surfaces et la hausse des prix des matériaux ;

- 1 est à supprimer. Elle concerne l'opération de travaux d'extension et de remise à niveau de l'alarme intrusion à l'Hôtel du Département. Une étude plus approfondie doit être menée, notamment pour prendre en compte toute la réglementation générale de protection des données et la gestion interne de cette installation.

Il est donc proposé, pour l'ensemble des travaux annuels 2022-2023 dans les autres bâtiments départementaux :

- d'augmenter l'autorisation de programme 2022 de 60 000 € dans les subdivisions (travaux annuels « bâtiments » mis à disposition),

- de ratifier un crédit de paiement en 2023 de 60 000 € pour terminer l'ensemble des travaux.

B) Avancement des travaux du programme 2023-2024

98 opérations ont été votées pour le programme 2023 des autres bâtiments.

Monsieur le Président propose, lors de cette session, d'apporter des modifications sur ce programme (création ou suppression d'opérations), et de transférer des crédits de paiement de 2024 en 2023 en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Pour ce budget, le programme sera donc porté à 96 opérations, listées dans les annexes n° 6 à 10 de la présente délibération, et dont la réalisation est très avancée, seules restent à lancer 11 opérations.

Monsieur le Président communique, ci-après, le détail par bâtiment :

1- Bâtiments départementaux à caractère social (annexe n° 6)
(maisons des solidarités et pôle des solidarités humaines)

Sur les 15 opérations votées en 2023 :

- 4 sont terminées,
- 8 sont en cours,
- 2 restent à lancer
- 1 est à supprimer.

Pour ce budget, il est proposé de modifier ce programme à 14 opérations.

a) Maison des solidarités

Travaux « extérieurs »

1 opération liée aux travaux imprévus est en cours.

Travaux « bâtiments »

Sur les 9 opérations votées en 2023 :

- 3 sont terminées,
- 4 sont en cours,
- 1 reste à lancer
- 1 est à supprimer.

Ce programme sera porté à 8 opérations.

L'opération à supprimer concerne la réfection des stores de la maison des solidarités de Castelsarrasin pour laquelle les travaux n'ont pas lieu d'être réalisés, car des volets roulants ont été installés.

b) Pôle des solidarités humaines

Travaux « extérieurs »

1 opération concernant les opérations imprévues est en cours.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées en 2023 :

- 1 est terminée,
- 2 sont en cours,
- 1 reste à lancer.

2- Bâtiments départementaux à caractère culturel (annexe n° 7)

(archives départementales, Abbaye de Belleperche, espace des Augustins, médiathèque départementale)

Sur les 25 opérations votées en 2023 :

- 10 sont terminées,
- 13 sont en cours,
- 2 sont à supprimer.

Le programme pour les bâtiments culturels doit être modifié pour aboutir à 24 opérations lors de cette session avec la création d'une nouvelle opération.

a) Archives départementales

Travaux « extérieurs »

L'opération liée aux travaux imprévus est en cours.

Travaux «bâtiments»

Sur les 4 opérations votées en 2023 :

- 2 sont terminées
- 2 sont en cours.

b) Médiathèque départementale

Travaux « extérieurs »

Le programme est à ce jour terminé. L'enveloppe destinée aux travaux imprévus est supprimée.

Travaux « bâtiments »

Les 4 opérations votées en 2023 sont en cours.

Pour réaliser l'opération liée à la création des locaux de stockages et d'archives exigée par des contraintes de sécurités incendies et structurelles, un transfert de crédits de paiement de 2024 en 2023 de 75 000 € est à prévoir.

c) Abbaye de Belleperche

Travaux « extérieurs »

Sur les 3 opérations votées en 2023 :

- 1 est terminée,
- 1 est en cours,
- 1 est à supprimer.

Ce programme sera porté à 2 opérations.

1 opération est à supprimer qui concerne les travaux de réfection de la clôture (côté entrée de l'Abbaye de Belleperche) pour laquelle l'Architecte des Bâtiments de France demandent de la reconstruire à l'identique. Le montant estimatif étant très élevé, des solutions techniques alternatives sont recherchées. Cette opération sera inscrite dans un prochain programme.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées en 2023 :

- 1 est terminée,
- 3 sont en cours.

Ce programme est modifié pour être porté à 5 opérations.

Une nouvelle opération est à créer pour prendre en charge la réfection totale de la fosse pour l'assainissement autonome de l'Abbaye de Belleperche. En effet, celle-ci est défectueuse depuis quelques temps et impose au Département de nombreux frais de fonctionnement (récurrence de nettoyages et location de toilettes pour les manifestations). Le montant des travaux est estimé à 60 000 €.

Compte tenu du point financier de ce programme, il est donc proposé une augmentation de l'autorisation de programme de 2023 de 35 000 € avec l'inscription des crédits de paiement correspondants.

d) Espace des Augustins

Travaux « extérieurs »

Sur les 2 opérations votées en 2023 :

- 1 est terminée,
- 1 est en cours.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées en 2023 :

- 3 sont terminées,
- 1 est en cours.

3- Bâtiments des subdivisions départementales et les antennes (annexe n° 8)

Sur les 29 opérations votées en 2023 :

- 18 sont terminées,
- 8 sont en cours,
- 2 restent à lancer
- 1 est à supprimer.

Le programme pour les bâtiments des subdivisions et des antennes doit être modifié sans incidence sur le nombre d'opération.

Monsieur le Président communique, ci-après, le détail par bâtiment :

a) Subdivisions départementales et les antennes « propriétés » du Département

Travaux « extérieurs »

Sur les 5 opérations votées en 2023 :

- 4 sont terminées,
- 1 est en cours.

Travaux « bâtiments »

Sur les 18 opérations votées en 2023 :

- 11 sont terminées,
- 4 sont en cours,
- 2 restent à lancer,
- 1 est à supprimer.

Ce programme doit être modifié étant précisé que le nombre d'opérations restera identique.

Une opération est à supprimer. Elle concerne la réfection du bac à sel et du quai de déchargement à l'antenne de Villebrumier dont les travaux ont été réalisés en régie.

Une nouvelle opération est à créer pour prendre en charge les travaux de réfections des canalisations d'eaux pluviales de la subdivision de Castelsarrasin suite aux études et aux diagnostics réalisés. Celles-ci ont fait ressortir un problème de sous-dimensionnement des évacuations des eaux pluviales du site qui engendrent, lors de gros orages, des inondations des propriétés voisines, du bac à sel et du parking. Le montant de ces travaux, maîtrise d'oeuvre comprise, est estimé à 100 000 €.

Compte tenu du point financier des travaux réalisés et à mener sur ces bâtiments, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 de 60 000 € et d'inscrire 70 000 € en crédits de paiement en 2024.

b) Subdivisions départementales et les antennes « mis à disposition » du Département

Travaux « extérieurs »

Sur les 2 opérations votées en 2023 :

- 1 est terminée,
- 1 est en cours.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées en 2023 :

- 2 sont terminées,
- 2 sont en cours.

4- Autres bâtiments administratifs départementaux (annexe n° 9)

(Hôtel du Département, centre d'information et d'orientation, centre universitaire et maison de la Région à Montauban)

Sur les 22 opérations votées en 2023 :

- 7 sont terminées,
- 12 sont en cours,
- 3 restent à lancer.

Monsieur le Président communique, ci-après, le détail par bâtiment :

a) Hôtel du Département

Travaux « extérieurs »

Les 3 opérations votées sont en cours.

Travaux « bâtiments »

Sur les 9 opérations votées en 2023 :

- 4 sont terminées,
- 3 sont en cours,

- 2 restent à lancer.

Travaux divers de câblage informatique

L'opération votée en 2023 qui concerne le poste de travaux de câblage dans tous les bâtiments est terminée.

b) Centre d'information et d'orientation à Montauban

Travaux « extérieurs »

1 opération votée en 2023 reste à lancer concernant la clôture du site.

Travaux « bâtiments »

L'opération liée aux travaux imprévus est en cours.

c) Centre universitaire à Montauban

Travaux « extérieurs »

L'opération liée aux travaux imprévus est en cours.

Travaux « bâtiments »

Sur les 3 opérations votées en 2023 :

- 1 est terminée,
- 2 sont en cours.

Il est donc précisé qu'une étude phonique à la médiathèque universitaire a été réalisée pour cette opération. Il en ressort que les travaux programmés ne sont pas adaptés aux résultats de l'étude. Les travaux sont donc à redéfinir et à reposer ultérieurement.

d) Site de la maison de la Région à Montauban

Travaux « bâtiments »

Sur les 3 opérations votées en 2023 :

- 1 est terminée,
- 2 sont en cours.

5 – Travaux dans les gendarmeries (annexe n° 10)

Sur les 7 opérations votées en 2023 :

- 3 sont terminées,
- 4 sont en cours.

Travaux « extérieurs »

Sur les 3 opérations votées en 2023 :

- 1 est terminée,
- 2 sont en cours.

Travaux « bâtiments »

Sur les 4 opérations votées en 2023 :

- 2 sont terminées,
- 2 sont en cours.

II– TRAVAUX STRUCTURANTS D’INVESTISSEMENT DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

A) Avancement des travaux structurants des programmes antérieurs

1- Bâtiments départementaux à caractère social

Bâtiment principal – allées Mortarieu et 28 rue de la banque à Montauban

Après une première phase de travaux de climatisation en 2022 pour le bâtiment des ressources et de la protection maternelle et infantile, une étude de diagnostics thermiques qui permettra de dimensionner les travaux à mener lors de la deuxième phase de climatisation doit être réalisée. Cette étude débutera fin octobre.

Ainsi, à l’occasion du budget primitif 2024, il sera proposé à l’Assemblée départementale d’affiner cette autorisation de programme.

Réfection du parking à la maison des solidarités de Montech

Cette opération votée en 2022 est terminée et l’autorisation de programme est ramenée à 79 697,21 €.

2- Bâtiments départementaux à caractère culturel

Gros travaux à l'Abbaye de Belleperche

Les travaux de la phase 3 de sauvegarde de l'Abbaye de Belleperche sont en cours.

Pour rappel, ces travaux consistent en la restitution « à l'identique » de la charpente et de la couverture de l'aile sud du cloître en reprenant les mêmes appuis et les mêmes empochements.

Cette opération devrait être terminée en fin d'année.

Gros travaux à la médiathèque départementale

Une autorisation de programme avait été votée en 2016 pour rénover la médiathèque départementale. Certains travaux ont déjà été réalisés, mais les travaux suivants restent à mettre en œuvre :

- remplacement des menuiseries extérieures : un marché avait été notifié en février 2022, cependant, suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise retenue, le chantier a été suspendu.

- réfection de l'électricité et de l'isolation thermique des murs intérieurs.

La consultation des marchés de travaux relative aux menuiseries et de réfection électrique et thermique est programmée pour fin d'année avec un démarrage des travaux à la fin du 1^{er} trimestre 2024.

3- Bâtiments administratifs départementaux

Restructuration de la maison du Tordre

Le lac du Tordre, situé sur les communes de Léojac et Génébrières, est propriété du Département. Il a été labellisé « espace naturel sensible » et a fait l'objet, à ce titre, de la rédaction d'un plan de gestion. Ce document de référence prévoit la réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation, au sud-ouest du site, en « maison de la nature ».

L'utilisation de cette maison permettra de faire un point d'accueil et de support pédagogique (expositions temporaires ou permanentes, animations,...) pour la sensibilisation du grand public ou des scolaires.

Des contacts ont d'ailleurs été noués avec une association de protection de la nature, qui semble favorable à occuper le site.

Une première phase de travaux de réfection de la toiture et de rénovation de la fosse sceptique a été réalisée pour un montant de 64 001,79 € TTC.

Pour la deuxième phase, les besoins ont été définis avec la direction de l'environnement.

Les besoins, répartis sur une superficie totale de 111,70 m², sont les suivants :

- salle de réception / projection
- 1 atelier expositions
- 2 bureaux
- 1 cuisine
- des sanitaires aux normes handicapés
- des vestiaires et un rangement.

De plus, des aménagements seront nécessaires pour permettre l'accueil des bus scolaires et les véhicules du public.

Une estimation de ces travaux a été réalisée ainsi :

→ Honoraires maîtrise d'œuvre :	30 000 € TTC
→ Bureau de contrôle / sécurité prévention service :	5 000 € TTC
→ Travaux, y compris aire de stationnement et de retournement de bus :	276 000 € TTC
→ Aménagements extérieurs, signalétique, ... :	19 000 € TTC
→ Aléas divers et réseaux :	<u>20 000 € TTC</u>

Soit un total de 350 000 € TTC

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 335 000 € et d'inscrire les crédits de paiement en 2024 pour réaliser les travaux.

Hôtel du Département – travaux audio / vidéo / sonorisation

Cette opération votée en 2022 est terminée et l'autorisation de programme est ramenée à 809 234,29 €.

Centre universitaire à Montauban

Restructuration du centre universitaire

L'opération de restructuration du centre universitaire est réalisée dans le cadre d'un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage passé avec la société d'économie mixte AREC en juillet 2016.

Les travaux dans les bâtiments se sont achevés au cours de l'été 2022.

L'aménagement du parvis programmé dans cette opération, qui avait été ajourné pour les travaux de la façade principale (boulevard Montauriol), a été réalisé à l'été 2023.

Réfection des façades du centre universitaire

Comme Monsieur le Président l'avait proposé, une nouvelle opération a été votée, lors du budget primitif de 2022, pour la rénovation des façades.

Un contrat de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la société publique locale ARAC Occitanie.

La mise en concurrence marchés publics pour ces travaux est terminée et la notification des entreprises est en cours.

Afin de réaliser le versement des avances à la SPL ARAC, il est donc proposé de transférer un crédit de paiement de 250 000 € de 2024 sur l'exercice 2023.

4- Travaux dans les gendarmeries

Rénovation de l'ancienne gendarmerie Gambetta à Montauban

La réflexion sur le devenir de l'ancienne gendarmerie Gambetta à Montauban est en cours.

À ce jour, des travaux préparatoires de démolition et de changement de menuiseries sont en cours.

B) Avancement des nouveaux travaux structurants - 2023

1- Bâtiments administratifs départementaux

Création de locaux pour les jardiniers à l'Hôtel du Département

Le projet d'installation de locaux pour les jardiniers en charge de l'entretien des espaces verts à l'Hôtel du Département a été complété par l'ajout de locaux de stockage nécessaires pour la collectivité. L'aménagement des extérieurs (sécurisation de la partie haute de la tour de l'ascenseur, habillage de la zone de stockage des conteneurs à déchets...) dans son environnement proche sera également réalisé.

Le permis de construire a été déposé mais lors de l'instruction, des études complémentaires sur la loi sur l'eau ont été demandées avec, pour conséquence une augmentation des délais.

Dès réception du permis de construire, les travaux pourront débuter.

2- Bâtiments départementaux à caractère culturel

Diagnostic archéologique de l'Abbaye de Belleperche

Afin de relancer le projet d'aménagement de l'Abbaye de Belleperche, initié à l'occasion de la session du 27 janvier 2014 par l'Assemblée départementale, la réalisation d'une étude archéologique globale (bilan documentaire, archéologique du bâti, ...) et d'un diagnostic sanitaire du bâtiment sont des préalables incontournables.

En effet, ces études permettront au programmiste d'intégrer dans le projet les mises en valeur des vestiges archéologiques, de révéler l'ensemble monastique et surtout, d'estimer financièrement au plus près le nouveau projet.

Une consultation sera lancée très prochainement.

III – FRAIS D'ÉTUDES

A) Bâtiments départementaux à caractère social

Études de faisabilité et de programmation sur les maisons des solidarités de Moissac et Valence d'Agen

Les études de faisabilité de rénovation et d'extension éventuelles des maisons des solidarités de Moissac et de Valence d'Agen ont débuté.

À l'occasion du prochain budget primitif, le diagnostic et les travaux à réaliser, afin que ces deux sites puissent avoir des locaux adaptés à leurs nouveaux besoins, seront présentés à l'Assemblée départementale.

Le marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour les deux sites, a été notifié à la société Vitam ingénierie, en juin 2023, pour un montant total de 68 112 € TTC, soit 8 112 € de plus que l'estimation administrative.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 12 000 € pour prendre en charge la majoration et les révisions de prix des honoraires et de transférer un crédit de paiement de 2024 en 2023 de 20 000 € pour ces deux opérations.

B) Subdivisions départementales et leurs antennes

Études en vue de l'extension de l'antenne de Valence d'Agen

À l'occasion du budget primitif 2023, Monsieur le Président annonçait que le Département avait la possibilité d'acheter un terrain attenant à cette antenne, ce qui aurait permis de réaliser, d'une part, l'agrandissement nécessaire et, d'autre part, de prévoir une nouvelle sortie davantage sécurisée pour les engins en créant un sens unique de circulation.

Il s'avère que les propriétaires de ces terrains ne souhaitent plus vendre leur bien.

De nouvelles études de faisabilité ont été réalisées par les services avec la possibilité de réaliser ces travaux sur l'emprise actuelle. Les études de maîtrise d'oeuvre vont pouvoir démarrer.

C) Autres bâtiments administratifs départementaux

Hôtel du Département : sonorisation de la salle du conseil et de salles de réunion

Comme vu précédemment, les travaux étant terminés, les frais d'études peuvent être également soldés. L'autorisation de programme, votée en 2022, peut donc être ramenée à 30 801,45 €.

D) Études thermiques pour les bâtiments départementaux

Afin de rentrer dans les objectifs relatifs à la transition énergétique, des études énergétiques vont être lancées pour certains bâtiments départementaux. Ces études (pré-diagnostic, audits énergétiques et études de faisabilité) aideront à décider de la programmation des travaux à mener, permettant d'obtenir des économies d'énergie.

Un accord cadre de prestations intellectuelles, multi-attributaires, va être très prochainement notifié pour pouvoir réaliser les études thermiques des bâtiments départementaux sur 4 ans.

Les études thermiques des bâtiments suivants vont démarrer au cours de ce dernier trimestre :

Maisons des solidarités (MDS)

- MDS de Valence d'Agen ;
- MDS de Moissac ;
- MDS rue Labat à Montauban ;
- Pôle des solidarités humaines et maison départementale des personnes handicapées.

À l'issue de ces études thermiques, une liste de travaux d'isolations (menuiseries, doublages, combles, ...), de changement de chauffages, de luminaires éventuels sera proposée à l'occasion des prochaines sessions budgétaires.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 4ème commission : Mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des programmes de travaux annuels 2022-2023 et 2023-2024 dans les bâtiments départementaux (hors collèges et installations sportives) conformément aux tableaux ci-annexés,
- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des travaux pluriannuels dans les bâtiments départementaux (hors collèges et installations sportives),
- Approuve les augmentations des autorisations de programme telles que détaillées supra,
- Ratifie les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives à ce programme de travaux.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023 Reçu en préfecture le 14/11/2023 Publié le 14/11/23 ID : 082-228200010-20231023-3439-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL